



CLADY DE BONI

Saison 2024-2025

Qui suis-je ?

Berjaliennne âgée de 22 ans, je suis infirmière et professeur de judo depuis 2022.

Je pratique le judo depuis l'âge de 4 ans au judo club de DOMARIN.

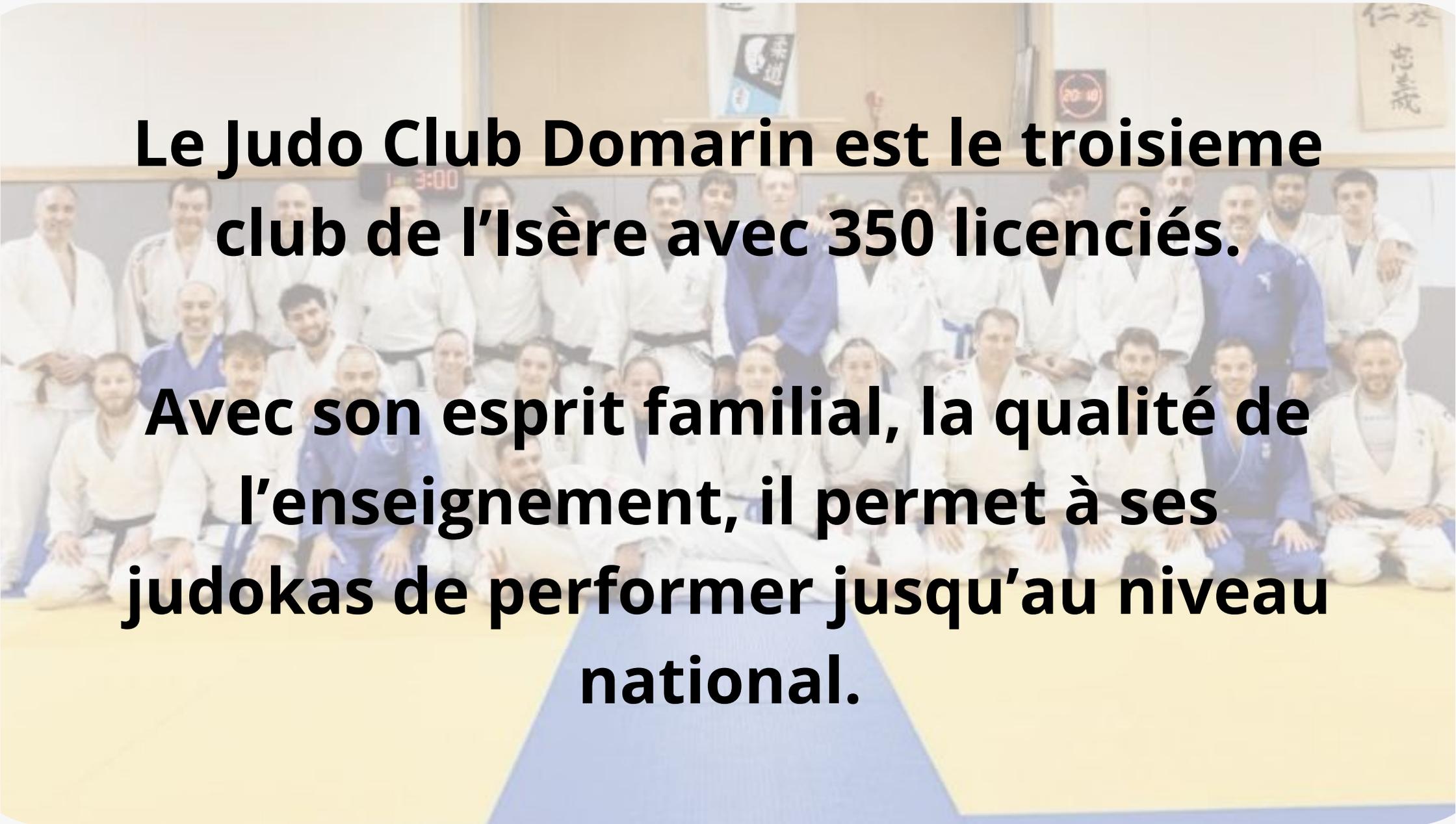


Durant mon lycée, j'ai été au pôle espoir de judo de Grenoble, et j'ai pu poursuivre le sport étude avec le CUFE à Grenoble (centre universitaire de formation et d'entraînement) durant mes études supérieures.

Mon club :

Le Judo Club Domarin est le troisieme club de l'Isère avec 350 licenciés.

Avec son esprit familial, la qualité de l'enseignement, il permet à ses judokas de performer jusqu'au niveau national.



Mes résultats :

Je suis actuellement classée 13ème des meilleures françaises dans ma catégorie (seniors -78kg) au niveau national et première de la région Auvergne Rhône-Alpes.

En 2024

5eme au championnat de France deuxième division

En 2022

Championne de France troisième division

En 2023

Troisième au championnat de France universitaire première division

7eme au championnat de France deuxième division

Participation aux Europe universitaire en Croatie



Mes Objectifs:

Obtenir en 2025 le titre de championne de France 1ère division afin de pouvoir intégrer par la suite l'équipe de France.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de se déplacer dans toute la France ainsi qu'en Europe pour participer à des compétitions et des stages. C'est pour cela que je suis à la recherche d'un partenariat afin de pouvoir m'aider à financer mes déplacements ainsi que ceux de mon coach tout en représentant votre entreprise.



Fiscalités :

★ Sponsor Donateur:

Les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% du montant de don, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice au cours duquel le don a été fait.

Les particuliers peuvent réduire leurs impôts de 66% du montant du don. Cette réduction est limitée annuellement à 20% du revenu imposable.

Mon club vous communiquera une attestation de don comme justificatifs fiscaux (Article 238 bis et 200 du code général des impôts).

★ Sponsor Premium :

Déduction fiscale : en charge de publicité 100% du montant versé. Cette déduction s'applique sur le bénéfice imposable et non sur l'impôt directement. Le partenariat fera l'objet d'un devis puis d'une facture de la part de mon club.

Supports et visibilité:



- Votre logo sur le site internet de mon club
- Possibilité d'afficher votre nom, logo sur mon dossard de kimono pendant les compétitions. Mais aussi sur mon équipement sportif (en fonction du montant)
- Affichage sur mes réseaux sociaux
- Scéance d'initiation au judo ou au self défense pour votre personnel.

Contact :



06-47-95-50-87

cladydeboni@gmail.com



clady_38

Clady De Boni

